

Service émetteur : Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Garreau Philippe
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02 99 33 34 23

Télécopie : 02 99 33 34 19

N/Réf : 2019-04-11-0208/EIEA/ERSEI/PhG

V/Réf : Votre transmission du 5 avril 2019

Cascade : 35-2018-00098

Anae : AEU 35 2019 53

Mme Véronique DELAUNAY

Date : **18 AVR. 2019**

Objet : Restauration de ruisseaux
VIGNOC & La MEZIERE

Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la mer
SEB / PEMA
Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre
CS 23167
35031 RENNES CEDEX

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis le dossier d'étude préalable présenté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Flume dans le cadre des projets de restauration des ruisseaux du Pas à l'Ane a Vignoc et du Pont de Biardel à la Mézière au titre de la déclaration d'intérêt général (DIG) et de l'autorisation environnementale unique (AUE).

Ce dossier porte sur des travaux qui consistent à redonner la capacité aux cours d'eau à déborder plus facilement (reméandrage et dévoiement), à restaurer les habitats piscicoles et à restaurer des zones humides. En outre, sur les ruisseaux du Pas à l'Ane et de Rochette des passerelles et des clôtures seront mises en place et un ouvrage de franchissement sera recalé et allongé.

Il n'existe pas de périmètre de protection de captage pour la production d'eau potable ni de zone de loisirs en eau douce sur le territoire des communes de la Mézière et Vignoc.

En conséquence, j'émet un avis favorable à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/La Directrice de la Délégation
Départementale d'Ille-et-Vilaine,
L'inspecteur principal,

Loïc ADAM